



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

### Objet : Budget primitif 2010 - Budget Général - Décision Modificative n°2.

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire que les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

En conséquence, il convient de présenter les réajustements suivants :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT Chapitre 67 / 77 – Charges et produits exceptionnels :

Les charges exceptionnelles portent sur des dépenses imprévues mais intervenant à titre exceptionnel au cours de l'année qui n'ont pas vocation à se reproduire l'année suivante. Il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur les articles suivants :

- 6718 (+ 5 000€) : le remboursement des familles pour annulation des séjours ou de la prestation d'accueil suite à la maladie d'un enfant et le paiement d'indemnités de résiliation des contrats de photocopieurs ;
- 673 (+8 073.71€) : annulation d'un titre auprès de la société MECALOUR GIE suite à une erreur de montant et d'un titre auprès de Monsieur LESIRE pour régularisation des charges d'eau.

Il est proposé de procéder à l'ouverture de crédits suivants :

- 678 (+ 77 626.61€) : Remboursement de la CAF suite à une erreur de versement de la part de celle-ci.

La plupart des produits exceptionnels sont la contrepartie des charges exceptionnelles. Il est proposé de procéder à l'augmentation des crédits pour le compte suivant :

- 7718 (+ 8 521.90€) : la perception d'indemnités de résiliation de photocopieurs de la part du nouveau prestataire choisi et l'obtention de divers avoirs.

Il est proposé de procéder aux ouvertures de crédits suivants :

- 775 (+ 2 100€) : reprise d'un véhicule d'occasion ;
- 778 (+ 28 066€) : titre au compte de MECALOUR GIE pour la reprise d'un véhicule et la perception d'indemnités pour le sinistre d'un véhicule ;
- 7788 (+52 012,42) : prise en charges par les communes des achats de masques dans le cadre de la prévention contre la grippe H1N1 et la contrepartie suite à l'erreur de versement de la part de la CAF.

→ SECTION D'INVESTISSEMENT – Comptes d'immobilisations :

- Suite au vol d'un véhicule du centre technique intercommunal, la Communauté de Communes souhaite acheter un nouveau véhicule. Il est donc proposé de procéder à un virement de crédits des comptes 2031 / *opération 130* (PLH) et 2313 / *opération 138* (Plan de gestion du Salagou) pour, respectivement, la somme de 15 000€ et 14 854.59€ vers le compte 2182 / *opération 101* (Véhicules) d'un montant de 29 854.59€.
- Un nouveau bâtiment doit être construit afin d'accueillir le pôle de loisirs primaire de Clermont l'Hérault, il est donc proposé de procéder à un virement de crédits du compte 2313 / *opération 145* (Rénovation bâtiments anciens ALISH) au compte 2313 / *opération 144* (Construction bâtiment ALISH) pour un montant de 55 000€.

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Ouverture de crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b><u>DEPENSES</u></b>				
67-6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		5 000,00	
67-673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		8 073,71	
67-678	Autres charges exceptionnelles			77 626,61
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>90 700,32</b>	
<b><u>RECETTES</u></b>				
77-7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		8 521,90	
77-775	Produits de cessions d'immobilisations			2 100,00
77-778	Autres produits exceptionnels			28 066,00
77-7788	Produits exceptionnels divers			52 012,42
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>90 700,32</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b><u>DEPENSES</u></b>				
21-2182-101	VEHICULES - Matériel de transport		29 854,59	
20-2031-130	PLH - Frais d'études	15 000,00		
23-2313-138	PLAN GESTION SALAGOU - Immos en cours de construction	14 854,59		
23-2313-144	CONSTRUCTION BÂT ALISH - Immos en cours de construction		55 000,00	
23-2313-145	RENOVATION BÂT ALISH - Immos en cours de construction	55 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>84 854,59</b>	<b>84 854,59</b>	

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2, telle que présentée,

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2010 du budget général de la Communauté de Communes du Clermontois.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes,

Alain CAZORLA.